



Versailles Grand Parc  
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2013-02-01

**Objet : Acceptation d'un don d'une harpe ancienne par le facteur de harpe Simon Capp.**

**Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES le 1<sup>er</sup> février 2013,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** la délibération n°2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Dans le cadre de son nouveau projet d'établissement, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles a créé une classe de harpes anciennes à la rentrée 2012.

Simon Capp, facteur britannique de harpes spécialisé dans les modèles anciens, souhaite faire don au Conservatoire de Versailles d'une grande harpe triple italienne (modèle 17<sup>ème</sup> siècle). Ce don est pour lui une occasion de faire jouer un de ses instruments dans un des rares conservatoires d'Europe à enseigner cette discipline et de se faire connaître.

Au regard du projet d'établissement, de la réputation du facteur et de la valeur de l'instrument (estimé à près de 7.500 €), le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles a émis un avis très favorable à ce don.

Il serait alors convenu que les frais d'envoi de l'instrument (estimés à 500 € maximum) seraient à la charge du Conservatoire (crédits de fonctionnement courants).

**Décide :**

**Article 1** - D'accepter le don d'une grande harpe triple italienne (modèle 17<sup>ème</sup> siècle) par Simon Capp EarlyHarpsau profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles ;

**Article 2** - Que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**Article 3** - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

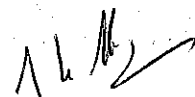
078-247800584-20130201-20130201-AU

Fait à Versailles, le 1<sup>er</sup> février 2013.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2013



  
Le Président,

**François de MAZIERES**  
Député-Maire de Versailles